



Genre

Documentaire
historique

Adapté pour les niveaux

À partir de la 3^e

Disciplines concernées

Histoire-Géographie
· Espagnol · DGEMC ·
HGGSP · EMC

Le Silence des autres

[EL SILENCIO DE OTROS]

Enquête et récit d'une course d'obstacles juridiques et politiques pour condamner les crimes franquistes, ce documentaire produit par Almodóvar, œuvre de passionnantes réflexions sur les enjeux conflictuels de mémoire, le besoin de reconnaissance et de justice des victimes ainsi que sur la transmission de l'histoire.

En 1977, dans l'urgence de la transition démocratique et à des fins d'apaisement et de réconciliation, la loi d'amnistie générale votée par le Congrès espagnol interdit toute poursuite contre les responsables d'exactions commises sous le régime franquiste. Les enlèvements, les exécutions sommaires, les actes de tortures sont alors passés sous silence. Un « pacte de l'oubli » comme en ont adopté beaucoup de pays au sortir d'années noires. Mais, trente-cinq ans plus tard, des victimes du franquisme, considérant les crimes commis comme imprescriptibles, se mobilisent pour que justice soit faite en trouvant l'appui d'une juge argentine, à 10 000 kilomètres de chez eux. En ouvrant l'enquête, cette dernière recueille rapidement des centaines de témoignages de citoyens espagnols pour qui cette procédure représente parfois la dernière opportunité d'être entendus de leur vivant et d'obtenir justice et réparation. Or, dans ce combat contre l'impunité et l'oubli, les obstacles juridiques et politiques seront nombreux. Tourné sur une période de six ans,

ce documentaire allie avec intelligence récit historique, images d'archives à l'appui, et enquête judiciaire mêlant suspense et émotions, tout en rendant bien compte des conflits mémoriels qui découlent de l'omerta sur la dictature franquiste et qui divisent encore profondément la société espagnole aujourd'hui. Lauréat du Goya du meilleur documentaire en 2019, **Le Silence des autres** illustre ainsi le long et douloureux processus de réconciliation de l'Espagne avec son histoire et offre une réflexion passionnante sur sa transmission. 



Un documentaire de
Almudena Carracedo
et **Robert Bahar**

Espagne · 2018 · 1h35

1977. Deux ans après la mort de Franco, l'Espagne vote la loi d'amnistie générale qui libère les prisonniers politiques mais interdit également le jugement des crimes franquistes. Les responsables d'exactions commises sous la dictature échappent à toute procédure juridique. Mais pour rompre le « pacte de l'oubli » et faire condamner les coupables, des citoyens espagnols saisissent la justice...

Image Almudena Carracedo
Son Robert Bahar **Montage** Kim Roberts, Ricardo Acosta **Musique originale** Leonardo Heiblum, Jacobo Lieberman **Production** Semilla Verde Productions, Lucernam Films

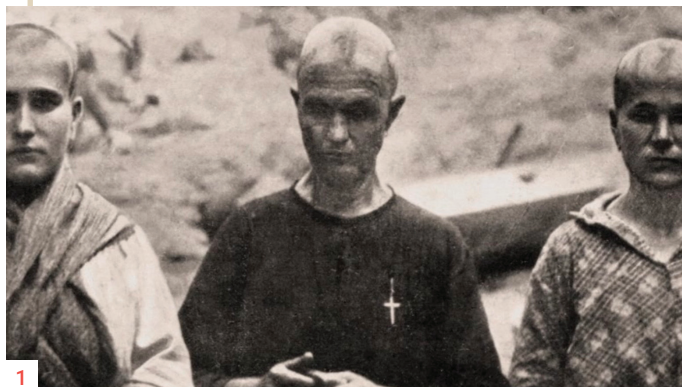
La répression franquiste (1936-1975) et le pacte de l'oubli

Le 17 juillet 1936, alors qu'une coalition de gauche, le Front populaire, dirige l'Espagne depuis quelques mois, le camp nationaliste espagnol organise un coup d'état militaire. Celui-ci regroupe conservateurs, monarchistes, phalangistes d'obédience fasciste et militaires rassemblés autour d'une idéologie antimarxiste et d'un projet commun, celui de mettre à bas la République. Le semi-échec de ce soulèvement déclenche la guerre civile opposant nationalistes, menés par le général Franco, et républicains, orientés à gauche et à l'extrême-gauche. La politique répressive fait partie intégrante du projet insurrectionnel des putschistes. Le général Emilio Mola déclare : « il est nécessaire de propager un climat de terreur (...) Quiconque est ouvertement ou secrètement partisan du Front populaire doit être fusillé ». Pour sa part, Franco ne fait rien pour atténuer la violence des groupes extrémistes alliés à la rébellion, et instaure consciemment un régime de terreur, bien loin des préceptes chrétiens sur lesquels il prétend fonder son *España Nueva*. Le 23 juillet 1936, une *Junta* de défense nationale est créée. Une répression massive et méthodique de tous les ennemis avérés ou potentiels du « Glorieux mouvement » se met en place. Elle débute au sein du corps militaire : les généraux et officiers restés fidèles à la République ou ceux dont l'enthousiasme pour la « cause nationale » n'est pas manifeste sont jugés de manière expéditive et exécutés. Les élus et fonctionnaires du Front populaire et les personnalités éminentes de la cause républicaine (telles que le poète Federico García Lorca) sont emprisonnés, torturés et assassinés hâtivement pour terroriser le camp adverse. Puis, les *paseos* (« promenades » au cours desquelles les victimes disparaissaient pour toujours) se généralisent sous l'impulsion des phalangistes. Les cimetières, talus et fossés de la zone rebelle se remplissent de cadavres. Des centaines de prisons et de camps de concentration ouvrent pour enfermer et torturer les républicains parfois contraints aux travaux forcés. L'armée commet de véritables massacres dans sa progression vers Madrid, rasant des villages entiers. La Guardia Civil (Gendarmerie espagnole) contribue aussi à des opérations d'exécutions massives dans les villes. Certains citoyens collaborent activement à cette purge au sein de la société civile : délation, passage à tabac, tonte de cheveux et administration d'huile de ricin pour les femmes, jusqu'à l'assassinat. Le 26 mars 1939, les troupes républicaines se rendent. Après 986 jours d'affrontements effroyables, Franco devient officiellement le

Caudillo (chef de l'État espagnol) et instaure une dictature militaire et autoritaire. La politique répressive, au lieu d'être assouplie, est alors renforcée par un cadre légal (Loi rétroactive des responsabilités politiques ; Loi pour la répression de la franc maçonnerie et du communisme, etc.). Du fait de cette législation et du zèle de ceux qui l'appliquent, la population espagnole emprisonnée augmente de façon exponentielle lors des premières années de la dictature et l'on dénombre 50 000 fusillés entre 1939 et 1949. Des formes de répression plus insidieuses se répandent : assignations à résidence, confiscation de biens, expropriations. Sous l'ordre de médecins, avec l'aide de l'Église, des milliers de nouveau-nés sont confisqués à leurs mères et donnés en adoption à des familles proches du régime pour éradiquer un prétendu « gène marxiste ». La Guardia Civil réprime, quant à elle, avec brutalité, et jusque dans les dernières années du franquisme, tous les essais de réorganisation politique de l'opposition. En 1975, le bilan humain de la guerre civile et de la dictature est lourd : aucune estimation officielle n'existe mais les historiens dénombrent entre 200 000 et 550 000 morts, 120 000 disparus.

Le 14 octobre 1977, Adolfo Suarez, chef du gouvernement, et les héritiers du franquisme s'accordent avec l'opposition sur la signature d'une loi d'amnistie afin de favoriser la réconciliation nationale et de rendre possible la transition vers la démocratie. Elle prévoit la libération de tous les prisonniers politiques mais aussi l'amnistie des crimes perpétrés sous la dictature. Surnommée « pacte de l'oubli », cette loi vient ainsi protéger les dirigeants et les petites mains du franquisme en interdisant toute poursuite à leur rencontre. À travers elle, l'État impose donc une amnésie collective sous prétexte d'aller de l'avant et de garantir la paix sociale. Mais cela a pour conséquence de rendre prescriptibles des crimes contre l'humanité, d'empêcher la reconnaissance légitime des victimes du franquisme et d'évacuer toute possibilité d'indemnisation pour leurs familles. Quant à l'élite politique franquiste, elle peut occuper des postes de premier plan dans la nouvelle configuration politique.

1. Femmes tondues et exhibées dans les rues d'Oropesa durant la guerre civile. 2. Ancienne prison politique de Ségovie, où Chato fut détenu.



EXTRAITS D'INTERVIEW DES RÉALISATEURS

Almudena Carracedo et Robert Bahar**La genèse du film**

« En tant qu'Espagnole, une douleur s'accumulait en moi quand je voyais que la question de la mémoire historique restait bloquée à ce point. Il n'y a pas de victimes directes de la dictature dans ma famille, mais mes parents se sont battus contre le régime franquiste (...) Nous avons commencé à travailler sur ce projet au moment où le scandale des bébés volés sous le franquisme a éclaté (...) Notre point de départ était de décrire le pacte du silence et ses conséquences sur les victimes (...) Quand on racontait aux gens que nous voulions tourner un film sur ce sujet, ils nous traitaient de fous. »

Les protagonistes

« Le travail avec les associations a été fondamental. Le mouvement associatif contre les crimes du franquisme a réellement démarré en 2012, deux ans après le dépôt de plainte. Nous l'avons suivi dès les premières réunions et durant six ans. Suivre cette action judiciaire était la meilleure façon de comprendre une histoire si complexe (...) Au fil du temps, une relation de confiance a émergé avec les personnages. »

La production par les frères Almodóvar

« Pedro et Agustín avaient déjà abordé ce sujet dans certains des films qu'ils ont réalisés ou produits : dans **La Mauvaise éducation** (2004) ou **L'Echine du diable** (2001) de Guillermo del Toro. Ces œuvres entrent en résonance avec cette réflexion nouvelle qui pousse de nombreux artistes et intellectuels à briser, enfin, les tabous. Il s'agit moins pour eux de juger les choix du passé mais plutôt d'interroger notre présent (...) Ils ont vu dans **Le Silence des autres** une possibilité de mobiliser les gens par l'émotion et l'empathie plutôt que par les grands discours. »

La réception du film

« Le film a été un véritable phénomène en Espagne et a ouvert une discussion salubre. Même le journal conservateur *La Razón* a intitulé son papier : "Et si nous oublions le pacte de l'oubli ?" (...) Partout où le film a été projeté, que ce soit au Liban, au Mexique, à Bruxelles ou à Copenhague, quelqu'un est venu nous dire que le cas espagnol lui rappelait un fait d'oubli historique semblable dans son pays. Au Canada, les spectateurs nous parlent de l'éradication des peuples indigènes, aux États-Unis, du débat autour des monuments confédérés (...) En ce sens, je pense que c'est un film universel. »

**PORTRAIT**

Le Silence des autres a été réalisé en 2018 par un couple de documentaristes, Almudena Carracedo et Robert Bahar, sensibles aux problématiques d'atteintes aux droits de l'homme.

Almudena Carracedo est espagnole, elle enseigne le documentaire à l'Université de Madrid. Son premier documentaire, **Made in L.A** (2007), suit le parcours de trois femmes immigrées à Los Angeles luttant pour leurs droits dans une usine de textile.

Robert Bahar vit et travaille entre Madrid et New York. Il produit des films indépendants et a réalisé **Laid to Waste** (1996), documentaire sur une mobilisation citoyenne en Pennsylvanie contre des installations de traitements des déchets polluant l'air.

En 2024, tous deux réalisent un nouveau documentaire diffusé sur Netflix, **No estás sola**, sur les violences sexuelles faites aux femmes.

La mémoire des victimes du franquisme à l'écran : deux films

Avec **Les Chemins de la mémoire** (2009), **[image 1]** Jose Luis Peñafluente signe le premier documentaire édifiant sur cette problématique en croisant différents axes : il suit la mise au jour d'un charnier, documente la transmission vers la jeune génération (en classe, au musée, à travers une rencontre entre élèves et témoins) et s'intéresse aux exilés républicains et à leur détention dans les camps français et allemands. Une radiographie passionnante de la mémoire espagnole du franquisme, ponctuée d'interludes chorégraphiés représentant la lutte des « deux Espagne ». Dans **Madres Paralelas** (2021) **[image 2]** Pedro Almodóvar mêle, lui, les questions de filiation et de mémoire à travers le récit de deux mères célibataires

dont l'une, Janis (Penélope Cruz), entreprend des recherches pour retrouver la sépulture de son arrière-grand-père, disparu durant la guerre civile. Si cette investigation occupe une place secondaire dans le film, le réalisateur tisse un lien entre la grande histoire et l'histoire de Janis et sa nouvelle progéniture autour du motif de la quête des origines. Dans une scène clef de dispute entre Janis et Ana (la deuxième mère), il illustre aussi la fracture mémorielle de l'Espagne. Et cite, pour clore son film, l'écrivain uruguayen Eduardo Galeano : « On a beau la brûler, la briser, la tromper, l'histoire de l'humanité refuse d'être réduite au silence ».



Une Espagne divisée dans son rapport à la mémoire du franquisme

Nous l'avons vu, en 1977, l'Espagne prône la réconciliation et l'oubli au détriment des victimes du franquisme. En cela, l'État se conforme à l'opinion publique de l'époque, dont la majorité est plus attachée au maintien de l'ordre qu'à la justice sociale. Le « silence » gagne alors la société espagnole tout entière : au sein des familles, des écoles, des lieux de travail, parler des exactions franquistes est perçu comme une impolitesse. Felisa Echegoyen, emprisonnée et torturée sous la dictature, admet dans le film : « *On a tous participé d'une certaine manière à ce silence, on a voulu effacer ça de notre mémoire* ». De 1976 à 2004, aucun des gouvernements qui se succèdent n'engage de politique de la mémoire. L'arrivée à Madrid du tableau de Picasso *Guernica*, en 1981, fait figure d'exception dans la reconnaissance des actes criminels du franquisme. Au milieu des années 1990, une nouvelle génération, inquiète du retour au pouvoir de la droite, vient cependant briser les tabous et réhabiliter la mémoire des victimes. Des recherches d'histoire locale sont lancées, des stèles

commémoratives installées en place publique. En 2000, Santiago Macías et Emilio Silva (qui apparaît dans le film auprès d'Ascensión Mendieta) créent l'Association pour la Récupération de la Mémoire Historique qui localise et ouvre des fosses communes. Cinq ans plus tard, l'on comptabilise 170 associations civiques du même type. En 2007, le gouvernement socialiste de José Luis Zapatero promulgue une Loi de mémoire historique, la première à condamner ouvertement la dictature : l'État s'engage à localiser les fosses communes qui recouvrent le territoire et subventionner les exhumations, à créer un Centre d'archives de la guerre civile et à faire retirer de l'espace public les symboles et monuments à la gloire du franquisme. Un texte qui réveille une véritable guerre des mémoires. Tandis que certains trouvent qu'il ne va pas assez loin, en ne revenant pas sur la Loi d'amnistie, ses détracteurs considèrent qu'il « rouvre de vieilles blessures » et menace les fondements de la démocratie. Les plus radicaux n'hésitent pas à dénoncer une entreprise de ven-

geance et de transformation de l'histoire. Cette loi sera entièrement balayée par Mariano Rajoy du Parti Populaire à son arrivée au pouvoir en 2011. Un épisode conflictuel représentatif de la division mémorielle de l'Espagne qui perdure encore aujourd'hui, et que le film montre bien. Face aux néo-franquistes, aux partisans de l'oubli (« *Tout oublier et aller de l'avant ! On n'ira nulle part sinon* » s'exclame un homme interviewé dans le film), et à la jeune génération de plus en plus éloignée de ces préoccupations, les activistes de la reconstruction de la mémoire doivent redoubler d'efforts pour faire entendre leur voix. C'est ainsi qu'en 2008, naît la mobilisation pour la justice pénale. « *On se bat pour l'avenir, pas juste pour regarder le passé* » explique Chato, ancien leader étudiant et opposant à la dictature. L'historien Eduardo González Calleja partage cette idée : « *la récupération de la mémoire historique est un instrument clé pour contribuer à la formation d'une citoyenneté respectueuse avec la culture de la légalité, la démocratie et les droits de l'homme* ».

1. Ana Messuti et Carlos Slepoy, avocats spécialistes des droits de l'homme.

2. Exhumation d'une fosse commune par l'ARMH (Association pour la Récupération de la Mémoire Historique) dans le cimetière de Guadalajara.



Pistes pédagogiques

- **Analyser l'affiche** française du film : décrire la composition, identifier chacune des images, interpréter (représentation d'un déchirement, fragmentation, franquisme placé en surplomb, le blanc = le néant, l'oubli ou l'histoire qui reste à écrire, le rouge = le sang, la lutte...)
- **Définir « mémoire » et « histoire »** et s'interroger sur l'expression « mémoire historique »
- **Discuter du film** et de sa compréhension : *Que veulent obtenir les témoins du film ? Quelles difficultés rencontrent-ils ?*
- **Débattre** à l'oral ou à l'écrit (dissertation) à partir d'une phrase du film : « L'oubli ne mène pas au pardon, l'oubli engendre la haine ».

SÉQUENCE-CLÉ [00:20:43 – 00:23:02]

Comment cette séquence rend-elle compte des effets de l'Amnistie et de la fracture mémorielle de l'Espagne vis-à-vis du franquisme ?

Monument à la mémoire des victimes vandalisé / Réponses au micro-trottoir sur la loi d'amnistie : « On n'apprend pas ça à l'école », « C'était il y a plus de 40 ans » / Rhétorique des discours de José María Aznar, Mariano Rajoy et Felipe VI dénigrant le travail de mémoire (« vieilles rancunes », « remuer le passé », « rouvrir les plaies », « menace »), y opposant les valeurs de l'union et du progrès (« consolidation d'une Espagne solidaire », « concorde et unité », « travailler et penser à l'avenir »).

Juger Franco ? La justice internationale longtemps empêchée par la justice espagnole

En 1955, l'Espagne a adhéré à l'ONU, principale organisation internationale œuvrant pour la protection des droits de l'homme. Elle est signataire d'un certain nombre de traités internationaux relatifs aux droits humains : Convention contre la torture, Convention contre les disparitions forcées, etc. Elle a été pionnière en matière d'application de la compétence universelle : des magistrats espagnols tel que le juge Garzón **[image 1]** ont instruits des affaires de crimes contre l'humanité au Chili (avec l'arrestation de Pinochet), en Argentine, au Tibet, au Rwanda, en Palestine.

Malgré cette exemplarité, l'Espagne se soustrait au droit international en rejetant systématiquement les plaintes des victimes du franquisme sous couvert de la loi d'amnistie, de la prescription des faits (les crimes contre l'humanité sont pourtant imprescriptibles) et du principe de légalité. Elle fait aussi défaut à la justice internationale en refusant les extraditions des prévenus sous mandats d'arrêts internationaux demandées par la juge Servini **[image 2]** et en ignorant les recommandations et rappels des Nations Unies du droit des victimes à la vérité, la justice et la réparation. Comment

expliquer cette résistance de l'Espagne à faire face à son passé, quarante ans après la fin de la dictature ? L'une des raisons, évoquée dans le film et par de nombreux chercheurs, est la présence, au sein des institutions politiques et judiciaires actuelles, d'ex-responsables de la dictature faisant pression pour ne pas être inquiétés. En termes de justice pénale internationale, aucune autre juridiction ne peut être sollicitée par les victimes. La Cour pénale internationale ne peut juger que les crimes de guerre et crimes contre l'humanité postérieurs à sa création (2002). Les tribunaux internationaux, sous l'égide de l'ONU, ne peuvent, quant à eux, être créés qu'avec l'accord et la participation des États concernés. L'Espagne est donc seule à pouvoir décider de lever l'amnistie pour entamer des poursuites judiciaires des responsables de la répression.



1



2



Repères chronologiques

2006. Le Conseil de l'Europe dénonce les violations des droits de l'Homme commises en Espagne entre 1939 et 1975 et insiste sur la nécessité de condamner le franquisme au niveau international.

2007. Vote de la Loi sur la mémoire historique.

2008. Le comité des Droits de l'Homme de l'ONU recommande que soit abrogée l'amnistie. Le juge Baltazar Garzón ouvre une enquête sur les plus de 100 000 disparus de la guerre civile et de la dictature, considérant leur sort comme relevant de crimes contre l'humanité. Il est accusé d'enfreindre la loi d'amnistie et est écarté du système judiciaire.

2010. Deux familles espagnoles, au nom de la compétence universelle, déposent plainte en Argentine pour crimes contre l'humanité et génocide. La juge d'instruction Maria Servini de Cubria accepte la plainte et ouvre une enquête.

2012. Navanethem Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Droits Humains, demande formellement à l'Espagne d'abroger sa loi d'amnistie qui transgresse le droit international relatif aux droits de l'homme.

Mai 2013. La plainte argentine compte 89 plaignants. Maria Servini propose de recueillir des témoignages en visioconférence. L'ambassadeur d'Espagne en Argentine empêche la procédure.

Septembre 2013. La plainte argentine compte 235 plaignants. Maria Servini lance un mandat d'arrêt international contre quatre anciens membres du régime de Franco parmi lesquels Billy El Niño (accusé d'avoir torturé 13 personnes entre 1968 et 1975) et l'ancien policier Jesus Muñecas Aguilar.

Fin 2013. Des plaignants espagnols se rendent en Argentine pour témoigner.

2014. La juge Servini vient enquêter en Espagne avec l'appui de tribunaux locaux, par commission rogatoire. Elle obtient l'arrestation de vingt personnes (anciens ministres, policiers, magistrats, secrétaire d'État, médecin accusé de vols de bébés). La justice espagnole s'oppose à ce qu'elle interroge ces suspects. Pablo de Greiff, rapporteur spécial de l'ONU, recommande une nouvelle fois à l'État espagnol de priver d'effet la loi d'amnistie. Billy El Niño obtient le rejet de son extradition.

2016. La plainte argentine compte 311 plaignants. La juge Servini redemande à interroger les suspects encore vivants ciblés par ses demandes d'extradition. La procureure générale ordonne aux tribunaux espagnols de ne pas donner suite à sa requête.

2017. Carlos Slepoy (l'un des avocats des plaignants) décède. Grâce à l'enquête argentine, Ascension Mendieta, 91 ans, peut enfin offrir une sépulture aux ossements de son père, le syndicaliste Timoteo Mendieta, fusillé en 1939.

Les traces du franquisme dans l'espace public espagnol

· [1] Arc de la Victoire à Madrid (construit après la guerre civile espagnole sur ordre de Franco en commémoration à sa victoire). *Que représente-t-il ?* (Minerve, déesse romaine de la guerre) *Que commémore-t-il ?* (La victoire nationaliste de la guerre civile) *Quelle est la fonction de ce bâtiment aujourd'hui ?*

· [2] Panneau « Calle del General Yagüe ». *Qui était ce général ? Quel protagoniste du film vit dans cette rue ? Porte-t-elle toujours ce nom aujourd'hui ?* (Renommée Calle de San Germán en 2018).

· [3] Maison royale de la Poste à Madrid (construit pour le service postal au XVIII^e siècle). *Où se situe ce bâtiment ?* (Puerta del sol, place la plus animée de la capitale) *Quelle était sa fonction durant la dictature ?* (Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité de l'État ou « DGS ») *Qu'abrite-t-elle aujourd'hui et pourquoi des manifestations sont-elles organisées devant ce bâtiment ?*

· [4] Monument à la mémoire des partisans de Franco morts durant la guerre, à l'entrée du cimetière de Guadalupe. *Quel est ce monument et où se situe-t-il ? À proximité de quel lieu ?* (Fosse commune où les restes du père d'Ascensión Mendieta ont été retrouvés).

· [5] El Valle de los Caídos (construction ordonnée par Franco en 1940), le mausolée de Franco. *Quel est ce monument ? Décrire* (Une basilique catholique, une abbaye et une croix haute de 150 mètres de haut). *Par qui a-t-il été bâti ?* (Par quelques 20 000 prisonniers politiques républicains condamnés aux travaux forcés, entre 1940 et 1959). *Statut du site aujourd'hui ?*

· [6] Mirador de la memoria créé par le sculpteur Francisco Cadenilla Carrasco (inauguré en janvier 2009, ce monument est un hommage aux disparus de la guerre civile et de la dictature franquiste, exécutés et jetés dans des fosses communes).



Quelle est la spécificité de ce monument ? Le décrire. Quel rôle joue-t-il dans le film ? Interpréter la façon dont sa mise en scène évolue au cours du métrage. (Dans la pénombre au générique de début, il apparaît petit à petit à la lumière du jour, filmé de plus près, entouré de visiteurs, une petite fille prenant la main d'une des statues en signe d'espoir, avant de replonger dans le noir au générique de fin).

· **Organiser** un débat pour réfléchir aux politiques de mémoire possibles à partir des affirmations suivantes : « Il faut débaptiser les rues et places portant des noms faisant référence au franquisme » ; « Il faut détruire les monuments à la gloire de Franco » ; « Effacer les traces du franquisme dans l'espace public c'est oublier l'histoire. »



SÉQUENCE-CLÉ [00:30:16 À 00:31:27]

Le culte de Franco dans l'Espagne démocratique

Dans cette séquence, l'on découvre qu'au-delà des marques et des souvenirs, la mémoire de Franco est toujours entretenue et célébrée, et que la figure du dictateur inspire des formations politiques. S'ouvrant avec des images d'archives du premier anniversaire de la mort de Franco en 1976, l'on mesure, à l'immensité de la foule réunie place de l'Orient à Madrid, la popularité encore importante qui lui survit. Des milliers d'espagnols chantent à l'unisson l'hymne de la Phalange « Cara el sol », devenu l'hymne nationaliste durant la guerre civile, tout en faisant le salut fasciste. Le moment est solennel. Aux côtés des drapeaux espagnols l'on aperçoit des drapeaux avec la croix rouge de Bourgogne, emblème du carlisme (mouvement absolutiste s'étant allié à Franco durant la guerre). « Cara el sol » retentit une

seconde fois, cette fois d'un amplificateur : nous sommes en 2016, la foule est plus clairsemée mais il s'agit bien d'un rassemblement organisé en plein centre-ville de Madrid pour commémorer la mort de Franco. Personnes âgées et plus jeunes entonnent avec ferveur l'hymne franquiste, font le salut fasciste puis crient en chœur le slogan nationaliste « ¡Arriba España! ». Certains portent le béret rouge carliste, d'autres des drapeaux franquistes et phalangistes. Un stand de vente d'objets à l'effigie du Caudillo ainsi que de petits drapeaux « Primera Linea » (association de paramilitaires retraités de la Phalange), est installé là. Un groupe brandit des pancartes « Make Spain great again », un slogan politique emprunté à Donald Trump (tout juste élu) par le jeune parti d'extrême droite Vox. Cette commé-

moration ne rassemble donc pas uniquement de vieux nostalgiques mais aussi des sympathisants d'extrême droite se revendiquant du franquisme. La séquence se clôt à la Fondation Francisco Franco, créée en 1975 pour « diffuser sa mémoire et son travail ». Au milieu de portraits du dictateur et de ses archives personnelles, un représentant explique que Franco « a sauvé la civilisation occidentale chrétienne de la tyrannie communiste ». Une photo du Caudillo serrant la main d'Eisenhower vient « illustrer » son propos, symbolisant le rapprochement de l'Espagne avec le bloc occidental durant la Guerre froide. En filigrane de cette séquence, l'on s'interroge : comment, dans une démocratie, de tels rassemblements, associations et institutions entretenant la mémoire d'un dictateur peuvent-ils continuer d'exister ?

Après le film : où en est le combat juridique contre le silence et l'impunité ?



1. Portraits de Chato Galante, Ascensión Mendieta et María Martín. 2. Une petite fille visitant le Mirador de la memoria.

Début 2019, le socialiste Pedro Sanchez fait exhumer la dépouille de Franco d'El Valle de los Caídos, pour la transférer dans son caveau familial à Madrid.

« L'hommage public au dictateur est plus qu'un anachronisme ou une anomalie, c'est un affront à la démocratie espagnole (...) Y mettre fin est un devoir pour les générations qui n'ont pas grandi sous le traumatisme de la guerre civile et du franquisme » déclare le chef du gouvernement. Emilio Silva, le président de l'Association pour la Récupération de la Mémoire Historique, se satisfait : « C'est la première fois que, symboliquement, le général Franco se voit obligé d'obéir à un ordre de la démocratie ». Toutefois, là encore, les oppositions sont nombreuses. La famille Franco, la communauté bénédictine qui gère le site d'El Valle et la Fondation Francisco Franco tentent d'empêcher cette exhumation en déposant des recours auprès de la Cour suprême. Le parlement se montre, quant à lui, très divisé au moment du vote du décret : 172 voix pour, 2 contre et 164 abstentions, celles des députés du Parti populaire qui considèrent la mesure comme « électoraliste » (la pré-campagne des élections législatives étant en cours en Espagne). Les citoyens espagnols sont également partagés : selon différents sondages, 43% sont pour l'exhumation, 32 à 38% contre.

Dans la continuité de cet acte, Pedro Sanchez fait voter en 2022 une nouvelle loi mémorielle, la Loi sur la mémoire démocratique. Avec celle-ci, les associations de culte de la dictature (dont la Fondation Francisco Franco) sont interdites, la recherche des disparus est placée sous l'entière responsabilité de l'État, la création d'une banque d'ADN pour faciliter

l'identification des dépouilles est prévue. La loi modifie aussi les programmes scolaires espagnols pour inclure la « connaissance de l'histoire et de la mémoire démocratique espagnole ». Un parquet spécialisé chargé d'enquêter sur les violations passées et de rechercher les disparus voit le jour. En outre, la loi élargit la définition de la « victime » qui inclut dès lors les enfants qui ont été enlevés et adoptés à la naissance, ainsi que leurs parents biologiques.

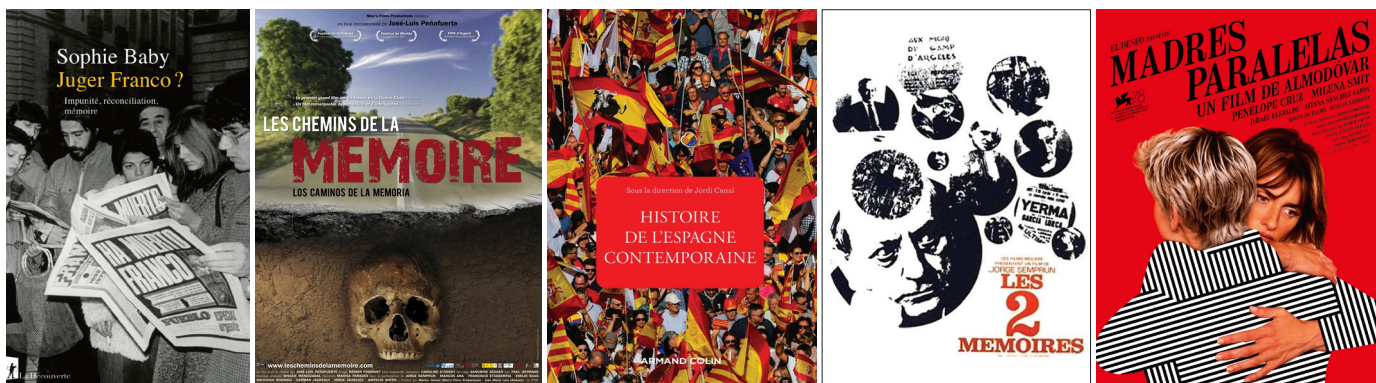
Bien que ce nouveau texte ait été soigneusement rédigé pour respecter la loi d'amnistie de 1977, celui-ci est controversé et critiqué par la droite, le considérant comme une attaque contre « l'esprit » de la transition de 1978. Le Parti populaire affirme qu'il dérogera à cette loi à son retour au pouvoir. Pour les associations de victimes, celle-ci est un soulagement mais certains jugent sa portée trop limitée. Si elle permet d'ouvrir des enquêtes sur les exactions franquistes, elle n'autorise toujours pas explicitement la condamnation de leurs auteurs.

En 2023, la Justice espagnole s'appuie toutefois sur ce nouveau cadre pénal pour recevoir deux plaintes de victimes présumées de la répression franquiste. La première est celle de Julio Pacheco Yepes, ancien membre d'une organisation étudiante antifranquiste qui porte plainte contre quatre anciens policiers pour torture et emprisonnement. Celle-ci est admise par une juge d'instruction de Madrid qui demande des documents à la police et aux archives nationales pour enquêter. Elle fait part de son intention de convoquer les accusés. Une première historique. La seconde plainte est déposée par un ancien syndicaliste qui assure

avoir été torturé dans un commissariat de police de Barcelone au début des années 1970. Le parquet de Barcelone reçoit sa plainte, jugeant nécessaire d'ouvrir une enquête sur des faits pouvant relever de crimes contre l'humanité. Ces auditions et enquêtes sont une victoire pour les associations qui voient là l'ouverture d'une brèche dans le mur de l'impunité. Elles espèrent qu'elles encourageront les tribunaux espagnols à être plus ouverts face aux prochaines plaintes, après l'insuccès de l'enquête argentine montrée dans le film. Affaires à suivre.

Malheureusement, comme le dit l'avocate Ana Messuti, « dans ce dossier, le temps est un protagoniste ». Après le décès de María Martín et Carlos Slepoy avant la fin du tournage du film, ce sont d'autres protagonistes qui ont disparu depuis sa sortie en salle. C'est notamment le cas de Chato et son ancien tortionnaire, Billy El Niño, tous deux victimes de la Covid-19 en 2020. Pour ce qui est des plus de 4000 fosses communes recensées, à peine 10% ont été exhumées à ce jour. Un processus ralenti par la suspension du versement des subventions aux associations entre 2011 et 2021 et par le refus de certaines régions de soutenir cette initiative. La disparition progressive des témoins et les résistances politiques et sociétales à une révision critique du passé auront-elles raison du balbutiant processus de justice, laissant espérer la reconnaissance et la réparation des victimes du franquisme ?

Des références pour aller plus loin



Bibliographie

Ouvrages

· **Jordi Canal** (dir.), *Histoire de l'Espagne contemporaine, de 1808 à nos jours*, Armand Colin, 2021. Cet ouvrage collectif propose un tableau complet de l'histoire récente de l'Espagne, avec trois chapitres permettant un approfondissement sur la guerre civile, la dictature et la transition démocratique.

· **Sophie Baby**, *Juger Franco ? Impunité, réconciliation, mémoire*, La Découverte, 2024. Dernier ouvrage en date traitant des enjeux du film en s'intéressant aux multiples tentatives de traduction en justice des bourreaux de la guerre et de la dictature depuis l'après-guerre, et en adoptant un point de vue transnational.

Articles

· **Virginie Sudre**, *De la guerre civile à la guerre des mémoires en Espagne : entre mythes, oubli et tentatives inachevées*. Fabriques de mémoires publiques, Atlande, 2018. Un article éclairant sur les politiques mémorielles conduites en Espagne depuis la fin de la guerre civile et le consensus impossible des mémoires du franquisme

· **Eduardo Gonzalez Calleja**, « Récupération de la mémoire » et législation en Espagne. Chronique des controverses politiques et académiques », *Matériaux pour l'histoire de notre temps* n°111-112, *La contemporaine*, 2013, p. 5-16. Un article qui décrypte les divisions mémorielles espagnoles

vis-à-vis du franquisme, en s'intéressant en particulier à l'évolution du point de vue des historiens.

· **Eve Fourmont Giustiniani**, « Répression dictatoriale, justice transitionnelle et mémoire historique. Le cas espagnol au miroir argentin (1975-2018) », *Cahiers d'études romanes* n°41, 2020, p.61-95. Cet article vient comparer la transition démocratique et la révision critique du passé dictatorial de l'Argentine et de l'Espagne pour mieux comprendre les réticences de l'Espagne à faire face à son passé.

Filmographie

· **Lettre à Franco** de Alejandro Amenábar, Espagne, Argentine, 2019. Film de fiction particulièrement intéressant pour comprendre le processus historique du putsch, l'accession au pouvoir de Franco et l'installation de la répression en adoptant à la fois le point de vue du camp nationaliste et celui d'un intellectuel et recteur d'université.

· **Les Deux mémoires** de Jorge Semprún, France, Espagne, 1972. Documentaire sur la mémoire de la guerre civile espagnole construit autour d'images d'archives de la guerre civile et d'entretiens avec des personnalités républicaines et nationalistes, réalisés dans la semi-clandestinité trois ans avant la mort de Franco. Le projet de Semprún était d'offrir une réflexion sur les causes du conflit pour penser l'avenir

de l'Espagne. En libre accès sur la plateforme de la Cinémathèque française « Henri ».

· **Les Chemins de la mémoire** de Jose Luis Peñafluente, Belgique, Espagne, 2009. Voir page 105.

· **Madres paralelas** de Pedro Almodóvar, Espagne, 2021. Voir page 105.

Ressources en ligne

Podcast

· **www.lemediatv.fr**

« Franquisme, chroniques d'une impunité : l'intégrale » un podcast tiré d'une enquête de 2020. Quatre épisodes (50 min) pour découvrir plus en détail le combat judiciaire contre les crimes de la dictature et la querelle argentine, de sa naissance en 2010 à sa poursuite jusqu'en 2020, année durant laquelle la juge Servini obtient une comparution en visioconférence du dernier ministre du Caudillo encore en vie, Martín Villa.

Association en Gironde

· **Ay Carmela**

Cette association de descendants de républicains espagnols et d'exilés intervient auprès de différents publics, par le biais d'actions pédagogiques et culturelles, pour partager la mémoire des victimes de la guerre et de la dictature franquiste. D'autres associations du même type existent partout en France.

cine-dossier.fr

D'autres films, pour aborder des thématiques liées, dont les ciné-dossiers ou d'autres dossiers pédagogiques sont disponibles en ligne :

· **Lettre à Franco**, pour aborder l'installation de la dictature et la stratégie d'un général pour accéder au pouvoir ; dossier pédagogique rédigé par la plateforme Zerodeconduite.net

· **Josep**, le récit de La *Retirada*, épilogue tragique de la guerre civile espagnole mais également premier acte traumatique de l'émigration des Espagnols en France, à travers l'histoire du dessinateur Josep Bartolí.

· **Land and Freedom**, pour aborder la guerre civile et l'engagement des Brigades internationales

· **La Tragédie des brigades internationales**, synthèse historique particulièrement éclairante de l'histoire de ces 35 000 hommes et femmes vont combattre face à l'armée franquiste.

Ciné-dossier rédigé par Noémie Bourdiol, chargée du développement des publics lycéens et étudiants, membre du groupe pédagogique du Festival du film d'histoire.